

# Fiche signalétique

<b>Date de révision</b> January 15, 2008	<b>Préparée par</b> Patti Rogers	<b>Info technique</b> 1-800-201-8822 ou <a href="mailto:support@mgchemicals.com">support@mgchemicals.com</a>
<b>Adresse</b> 9347 - 193 Street, Surrey, B.C., V4N 4E7	<b>Urgence</b> Appelez Canutec à frais virés en tout temps: 613-996-6666	

Pour les mises à jour, veuillez télécharger de [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com),  
ou télécopier vos demandes au 1-800-708-988

## Section 1: Identification du produit

**Code de Fiche signalétique: 4112 - liquide**

**Nom: Cleaner Degreaser –  
NPB Heavy Duty**

**Numéro d'article relatifs: 4112-1L; 4112-4L; 4112-20L; 4112-200L**

Emploi de produit: Pour nettoyer et dégraisser, lorsque l'emploi d'un nettoyant ininflammable est exigé.

## Section 2: Ingrédients dangereux

Numéro CAS	Nom chimique	Pourcentage par poids	ACGIH TWA	Osha Pel	Osha Stel
106-94-5	bromo-1 propane (stabilisé)	95 - 100	n/e	n/e	n/e

## Section 3: Identification des dangers

**Contact oculaire:** Cause une irritation grave aux yeux.

**Contact cutané:** Peut causer une irritation, surtout sous les ongles.

**Inhalation:** Ce produit irrite le nez, la gorge et les voies respiratoires.

**Ingestion:** Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche et la gorge, et des douleurs abdominales.

**Chronique:** Une exposition prolongée peut provoquer une dermatite et une perte du sébum.

## Section 4: Mesures de premiers soins

**Contact oculaire:** Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer avec de l'eau ou une solution saline pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

**Contact cutané:** Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

**Inhalation:** Transporter immédiatement la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle; en cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

**Ingestion:** Ne pas provoquer de vomissement. Si la victime est consciente, lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

### Section 5: Mesures pour combattre les incendies

	<b>Temp. n/a</b>	<b>Point d'éclair: n/a</b>	<b>Limites d'explosibilité dans 3 / 8</b>		
<b>d'autoinflammation:</b>			<b>l'air (inf.% / sup.%):</b>		
<b>Agents extincteurs:</b>	Eau pulvérisée, poudre sèche, gaz carbonique ou mousse chimique.				
<b>Renseignements généraux:</b>	Ce produit brûlera s'il est impliqué dans un incendie.				
<b>NFPA:</b>	Santé 2 -	Inflammabilité 0 -	Réactivité 0 -		
<b>HMIS:</b>	Santé 2 -	Inflammabilité 0 -	Réactivité 0 -	<b>Codes SIMDUT: D2A</b>	

### Section 6: Mesures en cas de rejet accidentel

**Méthode d'endiguement et de nettoyage:** Bien aérer l'endroit. Porter l'équipement de protection individuelle approprié. Répandre un composé absorbant sur le produit déversé, puis le ramasser avec un balai et le placer dans un contenant de plastique ou de métal. Essuyer les résidus avec un serviette de papier, et la jeter dans le contenant. Laver le lieu du déversement avec de l'eau et du savon.

### Section 7: Manipulation et stockage

**Manipulation:** Se laver à fond après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer ni inhaler. Ne pas exposer le contenant à la chaleur ou aux flammes.

**Stockage:** Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin de toute substance incompatible.

### Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

**Voies d'absorption:** Yeux, ingestion, inhalation et peau.

**Ventilation:** Prévoir une ventilation aspirante (générale ou locale) suffisante pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition permises.

**Équipement de protection individuelle:** Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes étanches contre les agents chimiques. Porter les vêtements de protection nécessaires pour prévenir tout contact avec la peau. Au besoin, porter un respirateur approuvé par NIOSH.

### Section 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique:</b>	liquide	<b>Odeur:</b>	sucrée	<b>Solubilité:</b>	négligeable	<b>Taux d'évapore.:</b>	>1 (éther=1)
<b>Point d'ébullition:</b>	70 °C	<b>Densité:</b>	1,353	<b>Tension de vapeur:</b>	2 psi à 21°C	<b>Densité de vapeur:</b>	4,24 (air=1)
						<b>pH:</b>	n/a

### Section 10: Stabilité et réactivité

**Stabilité:** Stable à des températures et pressions normales.

**Conditions à éviter:** Températures supérieures à 40°C, sources d'inflammation et substances incompatibles.

**Substances incompatibles:** Bases et acides forts. Peut attaquer certains plastiques et caoutchoucs.

**Risque de polymérisation brutale:** Ne se produira pas.

**Produits de décomposition:** Oxydes de carbone, halogénure d'hydrogène et phosgène.

## Section 11: Renseignements toxicologiques

<b>Sensibilisation:</b> (effets d'une exposition répétée)	Aucun effet à notre connaissance.		
<b>Cancérogénicité:</b> (risque de cancer)	Aucun des ingrédients dans ce produit n'est classé comme étant cancérigène par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) ou l'IARC (International Agency for Research on Cancer), ni réglementé comme étant cancérigène par l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration), ni répertorié comme étant cancérigène dans le NTP (National Toxicology Program).		
<b>Tératogénicité:</b> (risque de malformations congénitales)	Non		
<b>Toxicité reproductive:</b> (risque de stérilité)	Une étude ressentie à montré que le n-propyl bromide est reproductible toxique à 500ppm; une deuxième génération de rat, "étude en laboratoire" qui à été bien conduite avec les résultats expectants dans les ânes de l'an 2000.		
<b>Mutagénicité:</b> (risque d'effets génétiques héréditaires)	Non		
<b>Concentrations létales:</b>	Ingestion (DL <sub>50</sub> ): n/e	Inhalation (CL <sub>50</sub> ): 253 g/m <sup>3</sup> , 30 min.	Peau (DL <sub>50</sub> ): n/e

## Section 12: Renseignements écologiques

**Renseignements généraux:** Éviter tout ruissellement vers les égouts pluviaux ou sanitaires se déchargeant dans des cours d'eau. L'eau de ruissellement peut porter atteinte à l'environnement.

**Données sur l'impact environnemental** (pourcentage par poids):

CFC: 0    HFC: 0    Solvant chl.: 0    COV: 100    HCFC: 0    PDO: 0,013

## Section 13: Techniques d'élimination

**Renseignements généraux:** Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur. L'eau de ruissellement peut porter atteinte à l'environnement.

## Section 14: Renseignements sur le transport

**Voie terrestre:**  
non réglementé

**Voie aérienne:**  
non réglementé

**Voie maritime:**  
non réglementé

## Section 15: Renseignements réglementaires

### Santé Canada

Les étiquettes et contenants utilisés pour ce produit sont conformes au Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs.

### Environnement Canada

Les agents chimiques contenus dans ce produit sont répertoriés dans la Liste intérieure des substances de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ce produit ne contient aucune substance appauvrissant la couche d'ozone.

### Industrie Canada

L'étiquetage, l'identification du produit, la déclaration de quantité nette, la dimension minimale des caractères d'imprimerie et l'emballage de ce produit sont tous conformes aux règlements et à la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Conformément aux interdictions du chapitre 4, ce produit contient la quantité nette déclarée.

## Section 16: Autres renseignements

**Définitions:** n/a = non applicable, n/e = non établi, PDO = potentiel de destruction de l'ozone

**Dénégation:** Les renseignements contenus dans le présent document ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent, et sont fournis à titre indicatif pour la manipulation du produit. Ils ne doivent pas être considérés comme complets, les méthodes et conditions d'emploi et de manipulation pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et M.G. Chemises Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est en vigueur pour trois ans.